

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **EN DATE DU 10 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BORMIOLI Francesca, DUEZ Amandine et RENAUX-MARÉCHAL Christine

MM. BAUBION Germain, COUTY Gabriel, LOPEZ Alfredo, MARTIN Claude, PRÉVOST Bernard et ROUSSEL Éric.

**Étai(en)t absent(s) excusé(s)** : Mme BOREL-BRUNEAU Claude (pouvoir à Bernard PRÉVOST).

**Étai(en)t absent(s)** : M. PICHOT Bertrand

*Séance du 10/04/2018 – convocation du 05/04/2018*

*Monsieur Claude MARTIN a été nommé secrétaire de séance.*

#### **I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Christine RENAUX-MARÉCHAL présente le Compte Administratif 2017 au vu du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur de Dreux.

Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur PRÉVOST, doyen, fait procéder au vote.

Le Compte Administratif 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame le Maire propose l'affectation du résultat 2017, qui se résume ainsi :

Le CA 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 29 682,98 € et un déficit d'investissement de 10 643,11 €.

L'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement, est de 10 000,00 € et en recettes d'investissement de 5 250,00 €.

Un virement à la **section d'investissement, compte 1068**, est nécessaire à hauteur de **15 393,11 €** pour équilibrer la section.

Le CA 2017 laisse apparaître définitivement un **excédent de fonctionnement, compte 002**, de **14 289,87 €**.

Après en avoir délibéré, l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal puis Madame le Maire expose ensuite le Budget Primitif 2018, qui se résume ainsi :

**La section d'investissement s'équilibre à 46 485,11 €**

Rappel des travaux prévus et votés :

- ✓ Poursuite de l'élaboration d'un PLU sur la commune (restes à réaliser) ;
- ✓ Rehausseur envisagé dans la rue de l'Etang pour limiter la vitesse ;
- ✓ Création et installation de placards dans la salle de la Mairie afin d'y ranger les archives communales.

**La section de fonctionnement s'équilibre à 152 604,87 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité ce budget.

**II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU PERCEPTEUR :**

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur de la Trésorerie de Dreux Municipale) et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes au compte administratif de la commune au regard des mandats et des titres émis au cours de l'année.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**III - FONDS DE PEREQUATION CONTINGENT 2018 :**

Madame le Maire rappelle les différents travaux inscrits au budget de l'année 2018 et ajoute que tous ne donnent pas lieu à subvention. Elle précise que pour tous travaux réglés en section d'investissement, le contingent du Fonds de Péréquation peut être demandé.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'attribution du contingent pour toutes les opérations d'investissement qui seront réglées au cours de l'année 2018 dans la limite de la somme attribuée à la collectivité.

**IV - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la fixation des taux d'imposition pour l'année 2018. Elle rappelle que les services de l'État ont augmenté les bases de 2,74 % pour 2018 d'où un produit sans augmentation des taux d'imposition de 67 213 €. Cette hausse est suffisante pour équilibrer la section de fonctionnement.

Ainsi, après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent donc à :

- Taxe d'habitation = 11,85 %
- Taxe foncière Bâti = 16,64 %
- Taxe foncière Non Bâti = 45,01 %.

## **V – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire informe l'assemblée avoir reçu deux demandes de subventions pour cette année 2018 :

- L'une de l'ASC Mézières. Il s'agit d'une subvention à titre exceptionnel qui est demandé car l'association organise un festival pour enfants. Le montant demandé est de 50 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la somme de 50 € à l'ASC Mézières pour l'année 2018 et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 au compte 6574 en dépenses de la section de fonctionnement.
- L'autre de l'ESPAD. Depuis plusieurs années, l'ESPAD organise des sorties sportives sur notre territoire. Le montant demandé est de 200 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de verser 200 € pour l'année 2018 à cette association et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2018 au compte 6574 en dépenses de la section de fonctionnement.

## **VI – COMPTE-RENDU DES SYNDICATS / COMMISSIONS DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX :**

*Commissions de l'APD :*

*NÉANT*

*Syndicats :*

*NÉANT*

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire fait mention au Conseil Municipal de la forte augmentation du montant demandé par la mutuelle à ces adhérents cette année. Elle rappelle qu'un agent adhère dans notre collectivité. La dernière décision concernant le montant octroyé par la collectivité aux agents adhérents date du 13 avril 2015. Elle propose donc de revaloriser ce montant.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter le montant de la participation de la commune à 35 € mensuels.

Tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est levée à 23h00.